



**LA FERTÉ ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

23 mars 2021

**DATE D'AFFICHAGE**

23 mars 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

**OBJET :**

**Désignation d'un conseiller  
(Registre Electoral Unique)  
en remplacement de  
Madame Camille CRONIER**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture  
le 01/04/2021

Publiée le 01/04/2021

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L'an deux mille vingt et un, le 29 mars à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et M. Mariannick MORVAN, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Marie, Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

**Etaient absents excusés :**

Ariel SHEPS donne pouvoir à Alexa PELAGE

Guy-Charles HUMBERT donne pouvoir à Claire HERLIN

Fleurine BOCQUILLON donne pouvoir à Mariannick MORVAN

Julien CAYZAC donne pouvoir à Laurent PERTHUIS

Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Hervé FRANEL

Annick BAZIN donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

**Était absente :**

Laure CHENU

**DESIGNATION D'UN CONSEILLER (REGISTRE ELECTORAL  
UNIQUE) EN REMPLACEMENT DE MADAME CAMILLE  
CRONIER**

Madame le Maire indique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Répertoire Electoral Unique (REU) est en vigueur et a mis fin à la révision annuelle des listes électorales.

Pour la gestion des listes électorales chaque commune du département doit constituer une commission de contrôle prévue par l'Art.L.19 nouveau du Code Electoral. Elle est chargée d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre.

Il convient de désigner un nouveau conseiller municipal appartenant à la deuxième liste qui siègera dans cette commission, en remplacement de Madame Camille CRONIER, suite à sa démission.

**VU** la Circulaire Ministérielle du 12 juillet 2018,

**CONSIDERANT** la démission de Madame Camille CRONIER en date du 05 décembre 2020, il est nécessaire :

**DE DESIGNER** un conseiller au Registre Electoral Unique appartenant à la deuxième liste.

**Madame le Maire RAPPELLE :**

**- LA DESIGNATION DE :**

- Marie, Solange GRILLOT
- Alain SOUÉDET
- Fleurine BOCQUILLON

parmi les conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.

**- LA DESIGNATION DE :**

- Stéphane LE PECULIER, parmi les conseillers municipaux de la deuxième liste.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

Après appel des candidatures,

M. Nicolas FOURNILLON se présente.

Après concertation,

**DESIGNE** M. Nicolas FOURNILLON conseiller au registre électoral unique.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire.  
Mariannick MORVAN

